ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE
Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT DU TIR ANNUEL DE L'ASTV (TA)

Ce concours est organisé chaque année par l'ACGTV et ne peut se tirer qu'une seule fois.

25 MÈTRES

Participants :

Tous les tireurs appartenant à l'ACGTV.

Discipline :

Pistolet	Cibles ISSF 98

Programme :

Essai	1 série de 5 coups en 40 secondes - commandé.
Concours	2 séries de 5 coups en 40 secondes - commandé

Munitions :

PSPC et PSGC	Munition personnelle
PO	Munition d'ordonnance 7.65 & 9 mm.

Armes et positions :

PSPC – PSGC	A une main, bras franc.
PO	A une ou deux mains, bras franc.

Carte-prime :

PSPC & PSGC	V 91 pts	SV 89 pts	VH 87 pts
PO	V 87 pts	SV 85 pts	VH 83 pts

Il sera délivré une carte-prime de CHF 10.-

Rameau d'argent :

Au 8 % des tireurs vétérans – V

Rameau d'or :

Aux vétérans d'honneur – VH dès 80 ans et 10 ans d'association.

Cet insigne n'est décerné qu'une seule fois.